

VEHICULES DE SERVICE

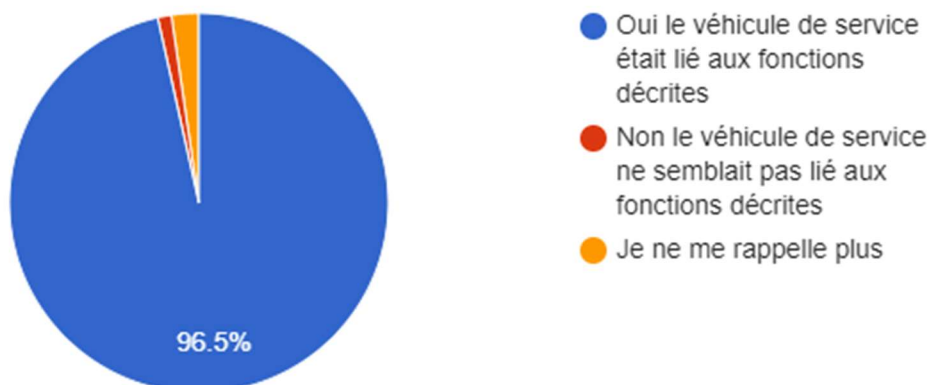
ENQUETE EN LIGNE SUR L'IMPACT DE LA VOLONTE DE SUPPRIMER LES
VEHICULES DE SERVICE DES SERVICES REGIE

Enquête réalisée sur notre site internet.
Sur un panel de 182 contributeurs de la période du
19/01/2024 au 29/01/2024

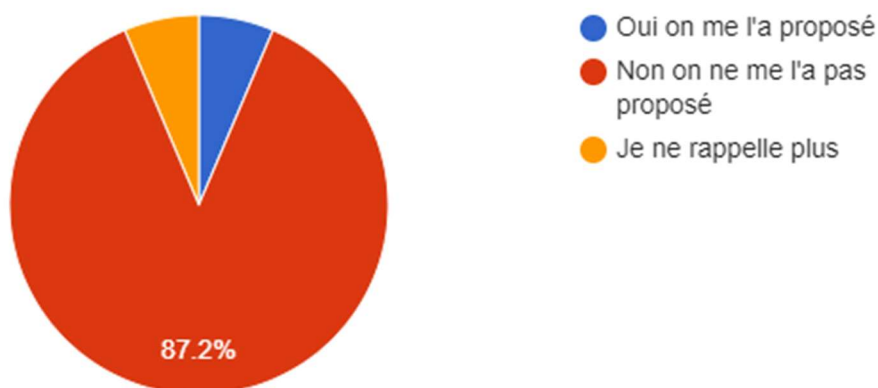


1 - Attribution du véhicule de service

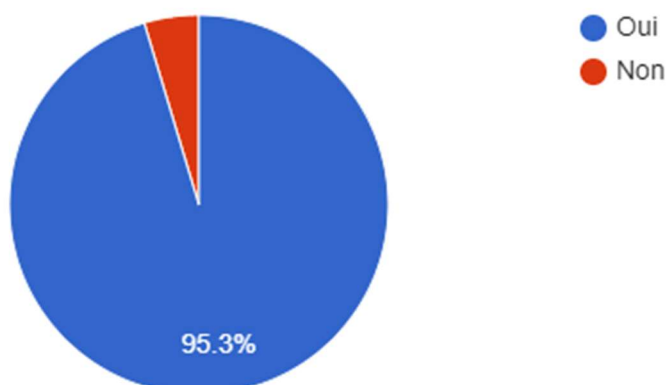
Lors de la prise poste, le véhicule de service était-il lié aux fonctions décrites sur l'offre d'emploi ?



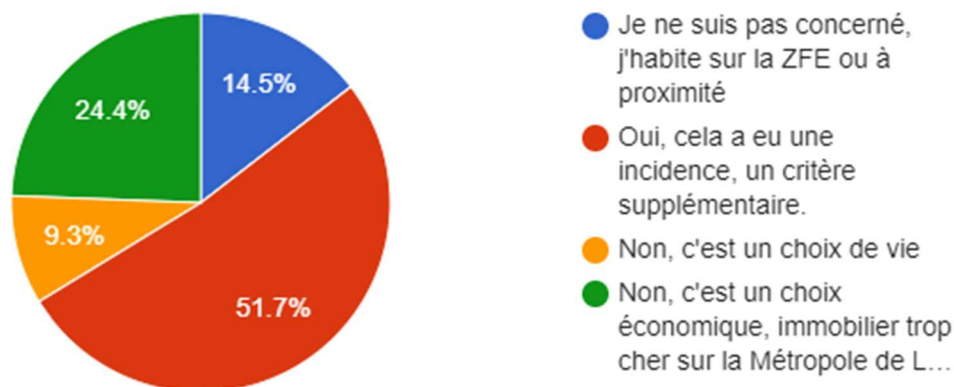
Vous a-t-il été possible de refuser le véhicule ?



L'attribution d'un véhicule de service a-t-il été un élément déterminant dans votre choix ?

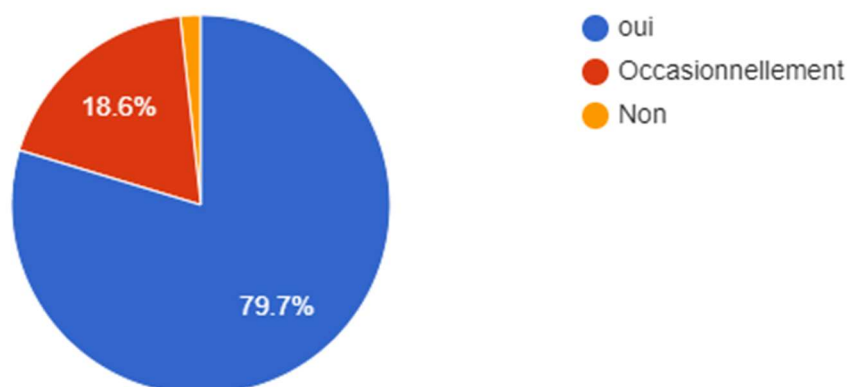


Pourrait-on dire que la mise à disposition d'un véhicule de service a eu une incidence sur votre choix de vous éloigner de votre lieu de travail ?

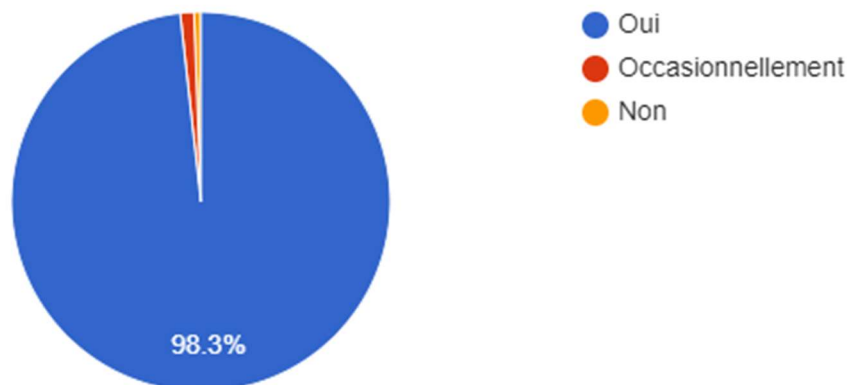


2 – Utilité du véhicule de service

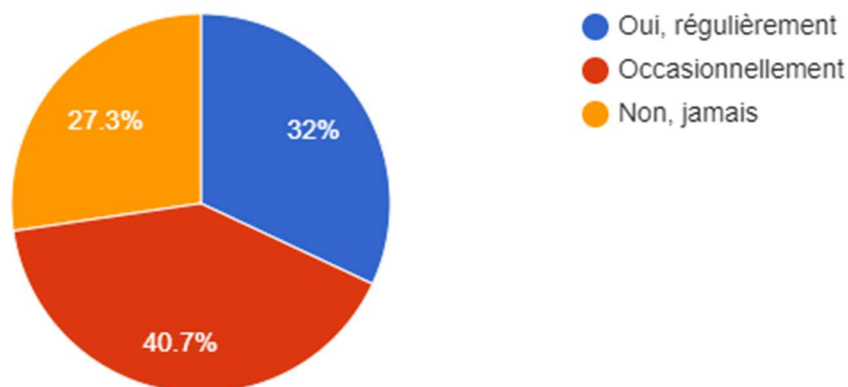
Votre véhicule peut-il servir au transport d'outils, de matériaux ou de personnel pour l'exécution de vos missions ?



Avez-vous régulièrement des réunions, des rendez-vous de chantiers, des contrôles sur site ou secteur de vos agents ?

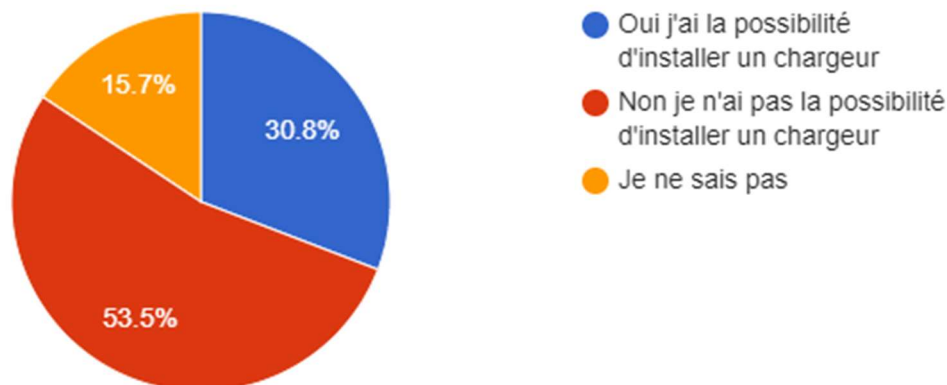


Dans le cadre de vos missions êtes-vous soumis à des astreintes, du travail de nuit, de Week-end ou de jours fériés ?

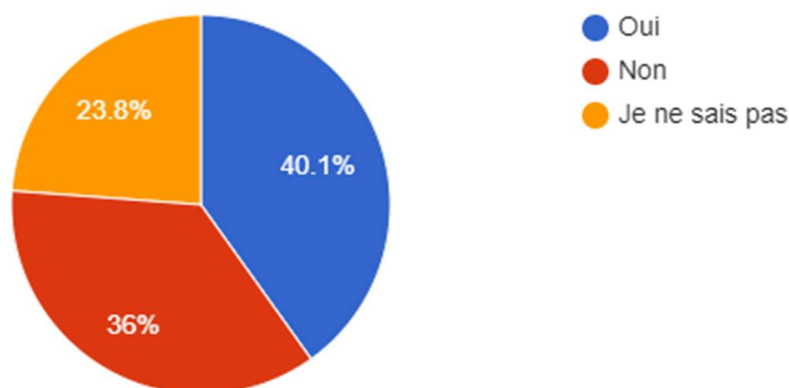


3 – Remplacement éventuel de votre véhicule de service

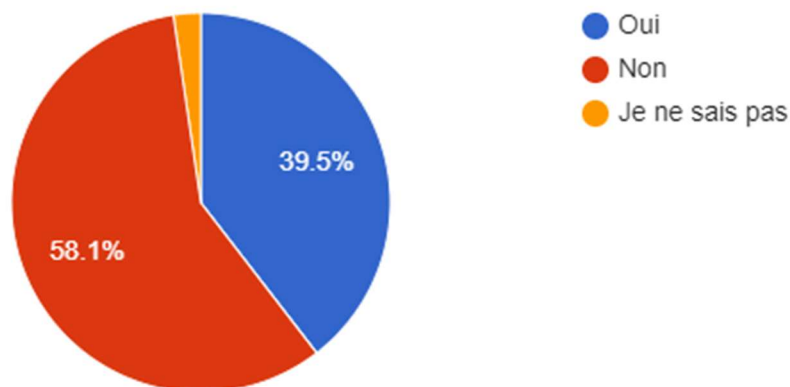
Si votre véhicule de service était électrique pourriez-vous le recharger à votre domicile ?



Pensez-vous que l'autonomie des véhicules électriques disponibles sur le parc de la Métropole de Lyon suffirait à réaliser vos missions dans les mêmes conditions que votre véhicule actuel ?

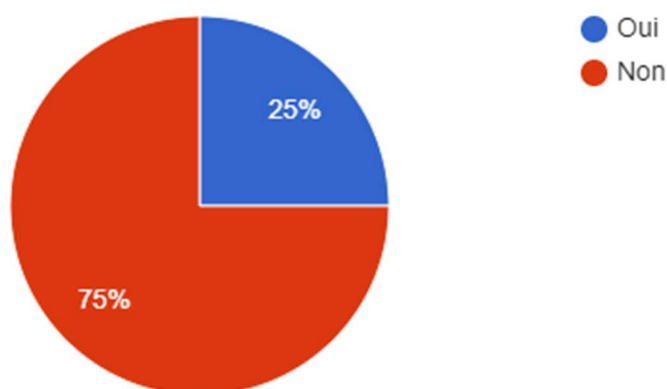


Existe t'il actuellement des bornes de recharges opérationnelles sur votre site de rattachement ?

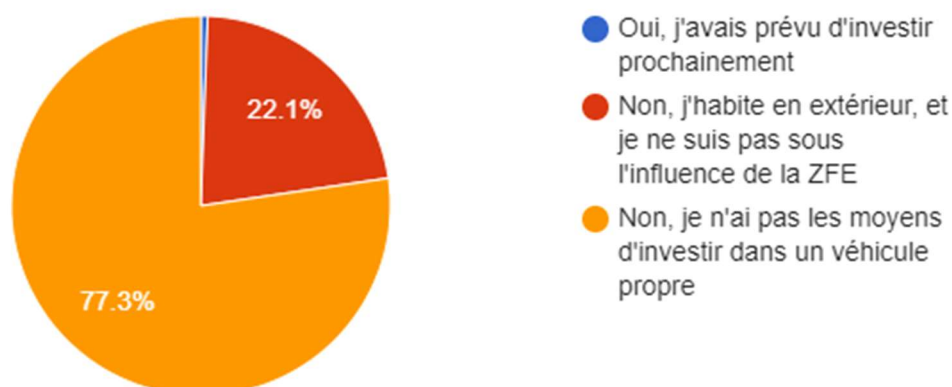


4 – Suppression de votre véhicule de service

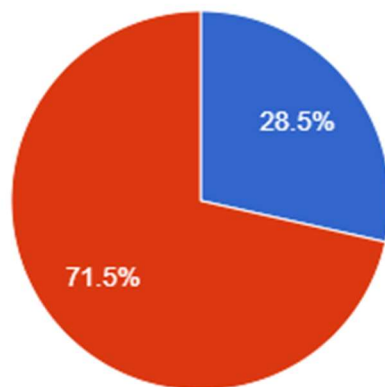
Dans le cadre de vos déplacements privés avez-vous un véhicule de catégorie Crit'Air 0 ou 1, seuls véhicules autorisés à terme à circuler dans la ZFE de la Métropole de Lyon ?



Envisagiez-vous d'acheter un véhicule propre d'ici à 4 ans ?



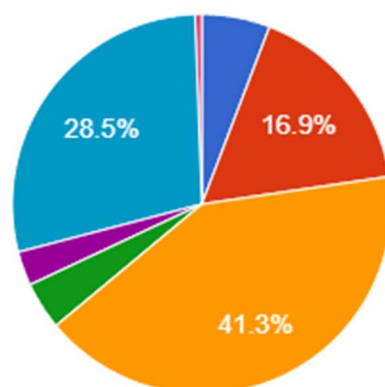
Auriez-vous une solution de transport en commun vous permettant d'assurer vos trajets domicile travail à proximité de chez vous ?



- Oui j'ai une solution de transport en commun à proximité
- Non, je n'ai pas de solutions de transport en commun à proximité de chez moi

5 – Impact de la suppression de votre véhicule de service sur votre carrière

Dans le cas où la Métropole de Lyon vous retire votre véhicule de service, qu'envisageriez-vous pour la suite de votre carrière ?



- Je reste sur mon poste
- J'envisage une mobilité vers un poste plus proche de m...
- J'envisage une mobilité vers une collectivité plus proch...
- J'envisage une disponibilité...
- J'envisage une rupture co...
- Je ne sais pas
- Je cherche à déménager...

- 4,1%
- 2,9 %

Florilège des réactions suscitées par le choix de la collectivité de supprimer les véhicules de service

(Les réponses ont été anonymisées)

Complicé d'assurer mes missions sans véhicule de service

Je suis sur plusieurs sites. Il me sera impossible d'arriver à l'heure au départ des agents si je dois récupérer un véhicule de pool. Pareil pour les réunions tardives je ne serai plus présent car je devrai ramener le VL de pool

1

J'ajoute que les conditions de circulation, empêchent d'avoir des réunions sur des sites autres que la résidence administrative, notamment les après-midi et soirées. Pour des postes multi sites tels que celui que j'occupe, il semble inenvisageable de maintenir l'activité avec l'organisation des services actuels.

1

C'est un pur scandale ! Il faut une mobilisation complète de l'ensemble des collègues et services afin de faire bloc face à notre administration !

1

On peut toujours trouver une solution alternative, mais celle-ci engendrerait forcément une contrainte complémentaire vis à vis de la disponibilité, de la Réactivité et des temps de parcours rallongés.

1

Juridiquement, est-il possible d'enlever un véhicule attribué alors que cela fait depuis 2008 que je suis au Grand Lyon avec un véhicule affecté... ? Merci pour vos actions

1

Le véhicule est un avantage du poste pour palier succinctement à la paye qui est déjà trop faible.

En plus de l'inflation, nous devrions nous battre pour avoir un meilleur salaire et au lieu de ça nous devons nous battre pour nos acquis !

Jamais je ne serais venue travailler ici, si la voiture ne faisait pas partie du poste !

Pour 2024 recherche un poste dans le privé moins radin et plus humains !

Cordialement

1

Je me sens floué, berné. Nous avons demandé une revalorisation de nos postes : avant tout financière, et voilà la réponse : nous sommes encore moins considérés, encore moins d'attractivité... qu'une envie : fuir la Métropole de Lyon

1

Très déçu par le manque de considération de notre direction

1

J'ai n'ai actuellement plus de véhicule de service car j'ai changé de poste il y a un an, mais je suis restée sur un poste avec un véhicule de service pendant 16 ans.

Je pense que le choix de la métropole de Lyon de retirer les véhicules de service n'est pas bon car il va y avoir un impact sur le travail des agents et tous les services ne peuvent pas faire sans.

De plus, les pools de véhicules ne sont pas adaptés et n'ont pas assez de véhicules pour remplacer les véhicules de service. Des agents vont se retrouver sans voiture et ne pourront pas

travailler dans de bonnes conditions.

Enfin, les agents qui ont des véhicules de service ont pris le poste car il y avait le véhicule et cela a une importance.

1

Un retrait programmé depuis 2021... que font les instances du personnel ?

1

L'administration envisage des parcs pool alors que ma subdivision n'est pas éligible et n'a pas la capacité à stocker des véhicules.

Si l'administration me supprime l'attribution de mon véhicule, je ne pourrais me rendre aussi disponible aujourd'hui envers les mairies que je gère dans le cadre de mes missions de services publics.

1

Je suis outré du comportement ainsi que du mépris de l'autorité territoriale envers ses agents. Lors de ma prise de poste, sur mon avis de vacance numéro AV2017-####, le véhicule de service avec remisage à domicile, a été clairement identifié dans les conditions de travail. Cette condition était inscrite sur l'avis de vacance pour la simple et bonne raison que CET OUTIL DE TRAVAIL est INDISPENSABLE dans l'exercice de nos fonctions quotidiennes. Et aujourd'hui, cet outil de travail est encore plus indispensable avec l'évolution des compétences qui nous sont demandées afin d'exercer notre métier d'agent technique régie Voirie Fauchage.

Pour résumer simplement et apporter certains éléments supplémentaires, je suis en charge d'une équipe de Brigade d'Intervention d'Urgence qui comme son nom l'indique, je suis susceptible d'être sollicité à tout moment pour une demande présentant un danger de circulation, pour nos citoyens. Je suis également responsable de l'entretien du Fauchage voirie, s'étendant sur 8 communes, en qualité de régie et de surveillant d'entreprises privées. Je suis constamment en relation publique envers les citoyens / mairies et autres organismes privés ou publics. Et de plus, je suis basé sur un dépôt externalisé.

Sans ce véhicule de service avec remisage à domicile, nous ne pourrions pas assurer la base de notre métier, qui est d'assurer la sécurité de nos citoyens, en qualité la Voirie.

En 2024, l'autorité territoriale en place, ne connaissant visiblement pas nos métiers, se permet de nous imposer systématiquement des bâtons dans les roues, depuis le début de leur mandat, alors que le système actuel fonctionnait correctement.

Pour ma part, la métropole de Lyon actuelle, est devenue une ENTREPRISE PRIVEE MAL GEREE (entreprise privée mal gérée) et a oublié l'essentiel propre de la fonction publique (assurer la sécurité de ses citoyens).

Est-ce volontaire de leur part de vouloir détruire le service public ou sont-ils simplement dans l'ignorance totale de la conséquence de leurs actes, ou peut-être encore une jalousie mal placée de certains élites territoriaux actuels.

Sachez que nous sommes beaucoup derrière vous et que nous espérons pouvoir continuer simplement à pourvoir exercer nos fonctions au quotidien.

J'ai voulu détailler un peu plus précisément mon métier propre afin d'apporter des éléments supplémentaires pour nous défendre tous car je suis pour l'ensemble des personnes concernées aujourd'hui. Nous devons tous être unis.

1

C'est honteux surtout dans la période où tout est hors de prix et les salaires ne suivent pas !!

1

Même si j'avais les moyens d'acheter un véhicule propre je ne le ferai pas. Trop d'émission de CO₂ à la création de ces véhicules, pas assez d'autonomie il me faudrait 2 véhicules. Pas l'envie de mettre une borne électrique chez moi, coût du prix de l'électricité inconnu dans le futur. Un

vélo électrique serai impossible car trop fatiguant avec le matériel et ou les collègues à emmener (quilles, pioche, barre à mine, petit matériel) total 200 Kms semaine environ. Dernière chose si des véhicules restent sur le site beaucoup de dégradations seront commises (quartier difficile) vole, véhicules brûlés, ou des vitres fracturées, tentative d'incendie de la subdivision en 2023 etc....

Il va être difficile de trouver des agents se trouvant près de leur dépôt ou de leur subdivision territoriale avec l'explosion des carburants sans le remisage à domicile. Bonne chance à tous les techniciens et les ingénieurs. En attendant mon tour je suis agent de maîtrise et solidaire.

1

Supprimer les véhicules de services affectés à l'origine sur certains profils de poste, pour le recrutement des agents, je trouve cela totalement anormal. Et de plus vont dégrader les missions des personnes concernées, en même temps que la réalisation des objectifs afférents. Les attentes des usagers et services par rapport aux missions ne pourront plus être accomplies avec autant de réactivité, voir plus....

1

Les agents avec prescription médical ou PMR en fauteuil roulant, quelle solution ?

1

Bonjour, suite à ma demande aux services fiscaux de reprendre mes avis d'impositions sur les 3 dernières années concernant la déclaration abusive d'avantage en nature, ma demande a été acceptée et les montants sont loin, très loin d'être négligeables. Quel dommage qu'on ne puisse pas remonter plus en arrière, sur 10 ans ça ferait un bon apport pour un véhicule propre... En attendant je vous remercie beaucoup de m'avoir transmis les documents adéquats, je vais prendre une carte adhérent et essayerai de vous aider quand je le pourrai.

Concernant la suppression du V de Service, ça va se traduire inéluctablement par une augmentation des KM (pool + perso) pour faire le même travail, et ça va me demander plus de temps, donc, comme je n'ai pas l'intention de faire des journées à rallonge, ça se traduira par une diminution de mes disponibilités et donc une perte sèche pour le service publique.

Vu que je vais faire environ 6000km avec un véhicule cat3=> la messe est dite!

Quand je suis en télétravail, quand il y a un soucis sur un chantier, souvent je prends la Voiture de service et je descends sur le chantier pour trouver une solution dans les meilleurs délais sans faire prendre de retard au chantier, demain, l'entreprise fera des photos et attendra que je rende un avis sur photo ou que je puisse venir voir le pb avant de continuer ou je laisserai le chef de chantier prendre des initiatives qui auront un coût, c'est inévitable. quelle motivation?

Il me sera impossible de rester en réunion de Mairie après 15h00, le temps que je retourne à l'ERM Vénissieux déposer ma voiture de pool et que je rentre avec mon véhicule perso, quelle honte !!

Sachant qu'à VMPA nous sommes 4 Tech et 4AM pour couvrir toutes les communes, étant basés à Vénissieux, nos délais de trajets ne sont pas négligeables et si on doit repasser à l'ERM en fin de journée, je n'ai pas de mots tellement que c'est aberrant.

Pour plus de précisions je me tiens à votre disposition

1

Ces décisions unilatérales idéologiques semblent complètement déconnectées de la réalité de nos missions. La suppression de véhicules indispensables aux missions du quotidien, vont, en plus de retarder l'ensemble des chantiers du plan de mandat, pénaliser des agents qui pour la plupart ont un véhicule de service depuis de nombreuses années.

La ZFE a déjà un impact direct sur la liberté d'aller et venir dans la Métropole et ferme de fait certains secteurs à la population la moins fortunée. La suppression des véhicules de service impacte toujours un peu plus le pouvoir d'achat d'agent pour lesquels les élus écologiques n'ont

aucune considération en appliquant des méthodes autoritaires et idéologiques.

Il devient urgent de réagir pour les agents.

1

Bonjour il y a 10 ans environ, toutes les entités du Grand Lyon se sont battues pour conserver dans le cadre professionnel le maintien des voitures affectées pour les techniciens travaux et AM travaux. Si la direction a décidé de nous supprimer les voitures de fonction il risque d'avoir des soucis sur le suivi des chantiers qui pour ma part sont éparpillés sur plusieurs communes du Grand Lyon.

Mon véhicule de service est un outil indispensable pour mon cadre d'emploi ; au même titre que mon pc ou mon téléphone portable.

Bonne fin de journée

1

Dans les conditions de mon arrivée à la métropole la voiture était fournie alors je ne comprendrai pas un changement aujourd'hui.

1

Comportement inadmissible de la direction qui encore une fois ne rend aucun dialogue possible et va créer encore des inégalités entre agents. À quoi bon passer 3 concours pour évoluer sur mon poste de technicien pour au final avoir un reste à vivre pas plus important que si j'étais resté agent de maîtrise ?! J'aurais eu moins de responsabilité, moins de stress, un RIF plus élevé...Comment voulez-vous motiver les agents alors que la direction ne fait que nous enlever nos acquis ? Au lieu de s'occuper des voitures ils auraient mieux fait de s'occuper du sujet RH pour équilibrer les rémunérations entre agents à poste égal et surtout à revaloriser les salaires ! Cela fait bientôt 1an que les agents ont sollicité la direction et qu'elle nous mène en bateau en nous faisant miroiter via des séminaires qu'ils allaient nous apporter des réponses. Résultats il promettent des réponses dans 2ans ! Quelle bande d'incapable !!

1

Je ne comprends pas qu'on ne soit pas venu nous voir sur une journée de travail avant de prendre cette décision

1

Dans le cadre de mon emploi qui est un emploi d'opérationnel terrain voirie, j'ai joué le jeu de prendre un véhicule électrique. sur 97 jours travaillés en présentiel, j'ai effectué 11400 kms soit 117 kms/jour, avec une autonomie en hiver qui est tombée à 127 kms à 100 % de charge le matin (sachant que je recharge chez moi) et en revenant de mes visites terrains/chantiers à 11H56 il me restait 37% soit 53 kms d'autonomie (photo en ma possession), je ne reste pas assez longtemps sur mon site pour pouvoir recharger complètement, j'ai dû demandé à revenir sur un véhicule thermique.

Mon travail (surveillant de travaux) consiste à vérifier que les communes où je suis affecté soit dans un bon état ainsi que de contrôler les chantiers que je suis.

Sans un véhicule toute la journée à ma disposition, mon travail en serait grandement affecté.

1

Les suppressions se feront dans un premier temps sur les personnels qui sont peu nombreux sur leurs postes avec évidemment un pouvoir de nuisance très faible, et petit à petit, un maximum de personnes sera concerné. J'ai déjà commencé à chercher ailleurs

1

C'est une situation injuste.

1

Le problème du remisage à domicile du véhicule, pour l'instant avant le Pool, fait partie d'un ensemble de problèmes, c'est la goutte d'eau qui fait déborder !

1

J'ai postulé sur un poste récemment parce que la directrice m'avait assuré la possibilité de garder mon véhicule avec remisage à domicile. Je suis donc passé d'un poste de surveillant de travaux à assistant technique. Je leur avais bien stipulé que si je ne pouvais pas garder mon véhicule je ne prenais pas le poste. Et six mois plus tard il propose de les laisser uniquement au surveillant de travaux. Je n'aurais pas les moyens de venir en voiture à mon travail. Je vais être obligé de faire 1h30 de trajets supplémentaires par jour. J'habitais déjà sur ##### quand j'ai pris le poste de surveillant de travaux avec le véhicule et remisage à domicile. Mon futur trajet si je perds le véhicule (20 min de voiture, 5-10 min d'attente du train, 20 min de train, 10 min à pied, 5 min d'attente du métro, 10 min de métro, 5 min à pied, 5 min d'attente du tram, 10 min de tram et 5 min à pied soit 1h40 min de trajet aux lieux de 40 min aujourd'hui sur un aller.

1

Le véhicule était inscrit sur nos fiches de poste, dans le cadre de la réorganisation de RT. À chaque visite de notre directeur RT, il a été évoqué que le véhicule était un outil de travail. On ne retire pas un outil de travail. Qui retirerait l'ordinateur ou la pioche ? Avant, travailler à la métropole était attractif, depuis longtemps ce n'est plus le cas. N'ayant pas de véhicule personnel, et n'ayant pas les moyens d'investir (nous avons 1 véhicule pour notre foyer), je ne sais pas comment me rendre au travail sans véhicule de service. Les 5 jours de TT mensuels seront donc utilisés. Même si cela n'est pas toujours compatible avec le travail sur le terrain.

Pas de véhicule, pas de terrain.

Si le véhicule de service avec remisage est retiré, les missions en subiront les conséquences.

Lorsque le secteur est situé entre le domicile et la subdivision, quel est l'intérêt de traverser son secteur sans s'arrêter avec son véhicule personnel, puis venir chercher le véhicule de service.

Le bilan carbone n'est pas bon.

Je ne demande pas des paillettes dans la vie, mais là, les calculs ne sont pas bons !

1

Il devient de plus en plus difficile de travailler à la métropole de Lyon

1

Je n'ai pas de solution alternative à la voiture pour mes trajets domicile-travail (les solutions en TC ne sont pas efficaces car mes trajets A/R seraient au moins de 3h). Cette suppression du véhicule va donc avoir un impact très fort sur mon pouvoir d'achat et va correspondre à une baisse de ma rémunération. C'est aussi une source d'inquiétude personnelle, car ne sachant pas comment faire.

Elle est aussi très démotivante, car elle montre que la MDL ne prend pas en compte le bien-être de ses personnels et l'implication dont ils font preuve tous les jours dans leur activité.

1

J'ai un poste qui m'oblige à avoir beaucoup de réunions sur le territoire de la Métropole.

J'ai à ma charge 26 communes et 3 arrondissements sur lesquels je dois me déplacer pour des réunions de chantiers et des enquêtes terrains.

Donc devoir repasser systématiquement sur un site pour récupérer un véhicule de pool serait pour moi trop compliqué et une perte de temps énorme qui m'empêcherait de travailler sur mes dossiers et de les rendre en temps et en heure.

J'envisagerai très sérieusement d'étudier d'autres choix de carrière si l'on me retire la voiture de service.

1

Il est tout à fait inadmissible que l'on change nos conditions de travail qui inscrites sur nos profils de poste.

1

Cela fait un an que je suis à mon poste d'agent de maîtrise appro/BIU/atelier. Le véhicule faisait parti de la fiche de poste et cela a été un atout déterminant dans mon choix. Maintenant si je me retrouve sans, il me faudra 1h30 de trajet aller donc 3h par jour juste pour venir en transport en commun (9h/jours +3h de trajet et 4 changements de moyen transport). Sachant que je suis célibataire avec 3 enfants une semaine sur deux. Je n'ai pas non plus la possibilité de changer de véhicule car financièrement j'ai du mal à joindre les 2 bouts et la banque me refusera un crédit. Mon véhicule familial consomme 14l/100kms. De plus nous n'avons pas de parking pour le personnel dans la subdivision et le stationnement est payant autour du dépôt. Voilà pour la partie personnelle. Pour la partie professionnelle, je suis régulièrement appelé à intervenir en urgence sur différentes missions et contrôle de chantier. J'ai tout mon matériel dans le véhicule et je crains qu'une voiture en pool affecte mon travail. Je ne vous caches pas que je commence à ne plus dormir correctement la nuit et je suis très inquiet quant à mon futur et celui de ma famille. Je m'inquiète aussi sur ma motivation et mon dévouement.

Je vous remercie d'avance de votre intervention et votre soutien.

Cdt,

1

C'est une dévalorisation du poste, étant rentré au grand Lyon en 2016 je ne bénéficie pas de la prime de Noël c'est un manque a gagné déjà substantiel qui participe déjà à une rémunération à 2 vitesses sans compensation. La suppression du véhicule de service contribue également au mal êtres au travail mettant beaucoup d'agents dans une précarité financière (achat d'un autre véhicule parfois impossible).

C'est aussi le symbole de la communication descendante verticale et sans concertation. Faites ce que l'on vous dit et taisez-vous.

Il est dommageables qu'il n'y a pas eu de dialogue social car c'est une chose qui a de l'être préparée de longue date.

Cdt

1

Pour me rendre en transport en commun il faut plus d'1 heure 15 pour venir et plus pour revenir or je suis à une distance 15 de kilomètres

1

Cette disposition met en péril mon pouvoir d'achat

Pourrait-on avoir une équivalence financière pérenne et suffisante pour louer ou acheter un véhicule propre ?

Ou une priorité sur le rachat du véhicule de service à un petit prix

Ou une offre de poste, une réaffectation proche de notre domicile

1

Mon véhicule est un outil de travail. En cas de suppression de véhicule, je ne pourrais plus remplir entièrement mes missions. En effet, je vais régulièrement sur Givors, très éloigné de la Part-Dieu.

1

Démotivation complète

1

Mon véhicule de service est pleinement complémentaire à mes fonctions de travail.

1

Pour ce qui me concerne et concerne d'autres agents (issus du Département du Rhône), le maintien de ce véhicule de service (que j'avais gagné en occupant plusieurs postes à responsabilités) faisait partie du 'deal' avec la Métropole lors de mon intégration, compte tenu de conditions statutaires moindres.

C'est un avantage en nature qui ne devait s'annuler QUE lors d'un changement de poste ou de la retraite. Des engagements ont été pris, les nouveaux élus en héritent et ne peuvent s'en dédouaner pour des raisons politiques.

1

Rien de mieux que de régresser dans la fonction publique

1

Aujourd'hui je ne fais pas trop attention à l'horaire de prise et de fin de poste. Quand il y a des RDV en début et fin de poste aujourd'hui je vais à ces RDV au départ de mon domicile. Demain si mon employeur me supprime le véhicule de service avec remisage à domicile je ferai attention à l'horaire et les RDV seront plus tard le matin et moins tard l'après-midi. La métropole tire tous vers le bas est bien moi aussi

Cordialement

1

Pour les préavis de grève quand on est astreinte ça se passe comment ?

1

En plus de retirer les véhicules de services, la Métropole nous a fait déclarer des avantages en nature aux impôts en déclarant un véhicule de fonction et non de service. C'est illégal et de plus le fait d'avoir déclaré des avantages en nature, nous barre l'accès à la prime d'aide à la consommation. Est-ce normal de se faire voler à ce point par son employeur pour travailler. J'ai un véhicule de service avec remisage, pour être dès la prise de poste sur des chantiers ou à des RDV. Demain je vais devoir payer pour faire mon travail correctement...

1

Je ne trouve pas normale d'être traité de la sorte par notre direction sans aucune discussion. Je souhaiterais qu'on puisse s'exprimer et qu'une action plus soutenue soit faite par nos syndicats (tous syndicats confondus) et défendre nos acquis agents et syndicats tous ensemble

1

Travaillant en horaire décalé, je ne peux pas me passer de mon véhicule de service.

1

Un Manque cruelle d'équité et d'égalité.

L'impression d'être méprisé par notre direction.

Prise de décision semble incohérente

Rémunération qui diminue et difficulté à faire face avec l'augmentation du coût de la vie.

Très déçu

1

Distance quotidienne actuelle bien inférieure à la somme (distance domicile-résidence administrative + déplacements professionnels) alors que j'habite proche de mon lieu de travail

1

M'enlever mon véhicule de service serait la pire des punitions.

Cela a non seulement un impact sur le travail quotidien mais aussi une perte de temps et d'argent très importante pour mon ménage.

Cela m'obligerait de traverser la métropole 2 fois/ jour avec un véhicule personnel (donc je n'ai pas les moyens financiers pour l'acquies) pour me rendre sur mon secteur.

Cela double l'impact écologique carboné et me supprime 20% de mon pouvoir d'achat en pleine période de crise.

C'est la pire décision qu'une collectivité peut prendre.

C'est un très bon moyen de se séparer d'une partie de ses compétences humaines.

1

Merci de votre mobilisation et organisation. Je me rendrais disponible pour participer à des manifestations éventuelles.

1

J'ai accepté de perdre 150 euros mensuel en prenant ce poste car le véhicule compense cette perte.

si on me l'enlève ou si on augmente son cout je n'ai plus aucun intérêt et irais forcément voir ailleurs

1

Ça y est, ça commence seulement !

1

Je viens de prendre mon poste de responsable de territoire en novembre 2023 avec un véhicule de service et remisage à domicile. Je trouve dommage que cette démarche soit contraire à l'avis de vacance sur lequel j'ai postulé. Cette décision est brutale, surtout en cette période où l'inflation met tous les ménages en difficulté (achat d'un véhicule non polluant par exemple). La motivation des agents va être au plus bas.

Une solution plus souple aurait pu être envisagée comme le retrait du véhicule (avec remisage à domicile) pour les nouveaux avis de vacances (comme la collecte).

1

Je suis entré au Grand Lyon en 1996. Les perspectives d'évolution de carrière étaient grandes à l'époque et le véhicule était une perspective importante tant sur le plan de la reconnaissance que financier. Aujourd'hui...

1

La perte du remisage va mettre le budget de nombreux agents dans le rouge. Aggravé par un calendrier peu favorable aux véhicules anciens l'endettement pour de nombreux agents est assuré. Il est inconcevable de traiter les agents de la sorte.

On nous enlève directement 400/500 euros de notre fiche de paie.

Entré en 1997 à la Courly, il s'agit d'une perte historique et un recul social immense pour de nombreux agents investis au quotidien, c'est pour la part un beau cadeau pour récompenser 26 ans de service.

Juste pour l'exemple, j'ai assuré avec de nombreux collègues la mission de collecte pendant la pandémie alors que les rues étaient vides, j'assure des missions le déneigement, j'assure avec les collègues le nettoyage après les violences urbaines,....avec un véhicule de service affecté et demain...je me déplacerai en TC, à vélo ou en VL pool.

Mais surtout demain je viendrai travailler en véhicule diesel comme de nombreux collègues de la périphérie et je contribuerai à la pollution de l'air des Grand lyonnais.

C'est aussi ça toute l'incohérence de cette décision !

1

????????????????????

1

J'ai pris les transports en communs pendant 10 ans, suite à la COVID 19 j'ai dû arrêter, et j'ai pris mon véhicule de service attribué à mon poste. (Avec les IK qui me coûtent cher, et l'autoroute !)

En revanche, quand elle sera rendue, il faut que la voiture soit disponible à la subdivision. (Celle-ci n'est pas sur un site Métropole). Mes missions demandent d'avoir ce véhicule à disposition.

1

Dans le cas d'une prime de compensation : Montant calculé suivant la formule des frais réels des impôts : ce que nous a demandé l'administration de déclarer aux impôts pendant des années.

1

Je viens de tomber sur un document de 2006 sur la réglementation intérieure des conditions d'utilisation des véhicules lors de la mise en place du PDE.

Il est écrit à l'article 1 : Toutes personne exerçant une activité pour la communauté..... à qui il est confié un véhicule pour accomplir ses missions, il est accrédité par la direction.... Cette accréditation est permanente tant que l'agent reste affecté au poste pour lequel le véhicule de service lui a été confié....

Certes cet article/document date de la communauté Urbaine, il ne traite pas tous les cas de figure et certainement que vous l'avez déjà traité.

Il est sûr que le retrait des véhicules de services pour les agents opérationnels aura un impact direct sur la qualité de réalisation des projets à long terme car les agents passeront, par la force des choses, moins de temps sur site à vérifier/contrôler la qualité et exigences techniques de réalisation par les entreprises/prestataire. Le constat de travaux mal faits au niveau technique/qualitatif sera sur le long terme et aura donc un impact au niveau financier, à mon sens.

Je ne parle pas non plus de la réactivité décisionnaire sur les chantiers qui sera impactée car l'agent passera moins de temps/jour sur le chantier.

Cordialement,

1

Le retrait des véhicules de service est inadmissible.

La collectivité déclare des avantages en nature et c'est illégal.

1

La réactivité dans le cadre de nos missions sont mises en avant par nos collaborateurs externes. Je ne comprends pas que l'on souhaite dégrader nos missions d'intérêts général. De plus il me sera impossible de me rendre sur les différentes urgences régulières et l'organisation de nos tâches seront très difficiles. Les rendez-vous pris le matin au démarrage des chantiers ou le soir avec les élus ne seront plus possibles. C'est une incompréhension. Pourquoi remettre en question ce qui fonctionne et dont nous avons l'affectation liée aux missions ? Qu'en est-il alors de l'ensemble des prélèvements a la source par des avantages en nature pour un véhicule de service avec les prélèvements sociaux associés ?

1

La suppression des véhicules aura obligatoirement des impacts sur la qualité du service, sur la vie personnelle et professionnelle des agents concernés. Ces postes d'encadrements déjà compliqués vont être moins attractifs les recrutements vont être difficiles. Beaucoup de ces éléments n'ont pas été pris en compte pour cette décision.

1

Gros passage en force sans concertation ni de cas par cas : INADMISSIBLE !!!

1

Suppression du VL de service ou comment encore plus dégrader les conditions de travail à la Métropole.

1

Utilisant un véhicule de service depuis 1981 je pense que la démarche de la métropole ne fera que démobiliser davantage les services techniques travaillant en subdivision

1

Ma décision de venir sur la métropole de Lyon est aussi dû au fait que mon poste comprenait un véhicule.

1

Bonjour

Je pense qu'actuellement la métropole crée des sujets de discorde comme cette suppression des voitures l'attribution de prime individuelle etc. tout est fait pour diviser.

Amicalement

1

En résumé le fait d'enlever la voiture, outil de travail nous rendra moins disponible sur les postes techniques et nous serons plus regardant sur tous les dépassements horaires et nous ferons payer au quart d'heure près.

Maintenant je comprends mieux que depuis le moins de février 2023 nous ne payons plus l'avantage en nature sur le véhicule.

1

Le véhicule de service est une "rémunération masquée" qui compense la faible attractivité des salaires de la fonction publique. Cela a clairement été un argument pour la prise de mon poste.

1

Une fois le véhicule retiré, comment comptent-ils me remotiver ? 100€ brut jusqu'en 2025 ... NON, c'est que dal !!!

1

J'ai postulé sur un poste, il y a 3 ans, disposant d'un véhicule de service avec remisage à domicile. Mon choix d'aller sur ce poste est due à son caractère technique que je maîtrise et sur l'obtention d'un véhicule de service. Le véhicule de service avec remisage à domicile, est pour moi, le seul avantage et motivation qui me fait rester sur mon poste à ce jour. Sachant, qu'entre un Agent Technique Principale et un Agent de Maîtrise Principale (celui qui encadre l'A.T. P), il n'y a aucune différence de salaire, seul le véhicule de service, fait la différence. Si demain, La Métropole décidait de supprimer ce véhicule, il n'y aurait aucune raisons "valable", pour devenir A.M. et continuer à encadrer du personnel qui gagnerait le même salaire, et qui ne supporte aucune responsabilité. Même si, une "prime" (ridicule) sur 2 ans était mise en place !! Au fond, nos élus, sont entrain de se tirer une balle dans le pied en faisant fuir, tous les encadrants disposant d'une immense technicité et compétences de terrain (acquises entre autres par de nombreuses années d'expériences). Je reste bien entendu ouvert à un véhicule électrique, moins polluant, mais refuse catégoriquement de continuer à encadrer, gérer, et surtout, suivre des chantiers, si mon employeur ne me donne pas ou plus, une motivation et une reconnaissance de mon savoir-faire, de mes compétences et donc un avantage, pour exercer mon métier. Le jour où, la Métropole et ces actuels élus, n'aurons plus d'agents avec de l'expérience et de la technicité à proposer à leurs électeurs, riverains et usagers, ils n'auront plus qu'à fermer leurs services publics, à rendre leurs tabliers et demander aux contribuables de payer encor plus chère les services...que des générations entières ont misent en place pour que notre démocratie soit équitable et juste, pour tous.

1

J'ai eu le projet de rapport du 15 février 2024 au CST sur l'ajustement des règles de mise à disposition des véhicules, et le chapitre 2 Rétroplanning ma beaucoup interpellé.

2021 : enquête agents, diagnostics, groupes de travail,.....???

2022 : propositions, arbitrages,.....???

2023 : concertations DGA, partage, analyses, critères, informations, réunion....???

Depuis le début aucun éléments n'a transpiré sur le sujet, sauf des bruits de couloir !

Je ne connais autours de moi aucune personne qui a fait partie de groupes de travail ou bien contacté pour une enquête !

Des questions sur le sujet en réunion de service ou au DGA sur 2022 ou 2023,..... réponse on ne sait pas ! (Même encore fin 2023).

C'est du foutage de gueule et de l'irrespect !!!!!!!!!

1

En deux ans, la direction du cycle de l'eau est en modification constante.

1

La métropole cherche par tous les moyens de mettre en précarité des agents investis et motivé, cela est inadmissible dans la période que nous vivons.

La seule chose qui ça découler de cette situation c'est une dégradation des conditions de travail, d'abaisser le niveau de vie déjà faible des agents de la métropole, et de créer des disparités entre nous pour nous diviser.

Mais est que la Métropole est dans ses droits pour pouvoir changer les conditions de travaux comme bon leur semble ??????

1

En cas de perte de la voiture, cela représente une perte FRANCHE sur salaire avec nécessité de racheter une voiture. INCONCEVABLE !

1

Il est vraiment dommage de paralyser ainsi notre collectivité en retirant un outil de travail essentiel à l'accomplissement de nos missions de services publics.

Tant pis pour eux, nous Irons mettre nos compétences aux services d'autres collectivités avec l'avantage de toutes les formations qui nous ont été dispensés dans l'exercice de notre fonction.

Quel gâchis pour la métropole de Lyon.

1

On nous fait payer le véhicule de service par le biais de l'avantage en nature comme un véhicule de fonction. On nous fait prendre des vessies pour des lanternes.

Une vraie escroquerie

1

Le véhicule est indispensable dans le cadre de mes missions avec les mairies, si je perds ce véhicule, je ne serai moins disponible et je perdrais en qualité de disponibilité et de service rendu

1

Si le retrait des véhicules doit être effectué pourquoi l'exécutif décide il pas de donner les moyens financiers pérennes pour compenser et acquérir un véhicule ZFE ?

la fiche de poste originelle n'a-t-elle pas de valeur ?

Pourquoi ne nous donne-t-on pas la possibilité de racheter le véhicule de service à un petit prix ?

Enfin qu'en est-il des années de cotisations pour le véhicule de service sans être véhicule de fonction ?

1

Bonjour,

je ne pourrais pas continuer à travailler sans véhicule de service avec remisage à domicile car trop compliqué en travaillant dans un dépôt ou je ne suis pas à la maison mère. Avec regret. je commence à 5h15 du matin.

je n'ai pas du tout les moyens de me racheter un véhicule, surtout actuellement ou tout augmente !!!

cordialement.

1

Bonjour ;

je suis outré de la façon de faire de notre direction ! (De plus en sachant que nos directeurs conservent leur véhicule !)

Dans ma situation je suis à 35 % d'endettements comprenez bien que je ne peux racheter un véhicule !

Mes horaires sont 5h15 /12h30 pas de moyen pour être à l'heure à mon poste (5h15) que faire ?

je suis démotivé, dans l'incompréhension et à me poser la question suivante : la direction veut que la métropole passe au privé !

Bien cordialement.

1

Vraiment déçu de cette gestion et de toute l'actualité

1

Pourquoi nous rajouter encore :

-du stress

- une baisse de pouvoir d'achat

- nous dévaloriser (anti reconnaissance).

- compliquer considérablement nos missions quotidiennes avec des déplacements inutiles et consommateurs de temps et d'énergie

.....

1

Depuis plusieurs années nous perdons du personnel compétant qui par pour des raisons financières ou organisationnelles part de la Métropole. Les postes s'ils trouvent preneur sont remplacés par du personnel

moins qualifié et moins formé donc moins motivé...

Trop de changements nuit au bon fonctionnement des services.

Nous sommes en train de brader la Métropole c'est un choix politique !